

LE CERTIFICAT COMPLÉMENTAIRE DE DIRECTION D'UN ACM À TRAJECTOIRE FORMATION C'EST...

- La formation qui donne la prérogative de direction d'un ACM, conformément à la réforme du BPJEPS de 2024.
- Développer de nouvelles compétences et s'adapter au marché de l'emploi.
- Une équipe aguerrie de formateurs et de professionnels actifs dans des structures et des réseaux du champ de l'animation.
- Un fort réseau de professionnels mobilisés autour d'une association d'éducation populaire.

PRISES EN CHARGE POSSIBLES



Plus d'informations sur le CPF monétisé sur : www.moncompteactivite.gouv.fr

Formation éligible au Plan de développement des compétences.

Suivant le statut de l'apprenant, différentes prises en charge du coût de la formation sont envisageables (employeur, Pôle Emploi, OPCO, ...)

Nous contacter pour plus d'informations.



LE FINANCEMENT

Coût horaire de la formation : 15 €

Coût de la formation : 2100 €

INFOS PRATIQUES

Horaires de la formation :



- De 9h à 12h30 et de 13h30 à 17h
- Des journées de formation sont susceptibles de se dérouler dans d'autres lieux en Franche-Comté.
- Des journées de Formation Ouverte à Distance (FOAD) sont prévues dans la formation.



PLAN & CONTACT



Maison des Métiers de la Ville

13 avenue Léon Blum
25200 Montbéliard
Tél. 03 81 96 70 92

www.trajectoire-formation.com

Contact : herve.sellier@trajectoire-formation.com

Formation proposée avec le concours de :



Directeur d'Accueil Collectif de Mineurs (DACM)

Formation en alternance

2 SESSIONS PROPOSÉES

A MONTBÉLIARD
ET A VESOUL

Certificat Complémentaire

au BPJEPS ASEC

Certificat Complémentaire au BPJEPS ASEC

• DE JUIN À SEPTEMBRE 2026

Conception : Martin Sombsthay



Directeur.trice d'Accueil Collectif de Mineurs (ACM)

LE MÉTIER

Le.la directeur.trice d'un ACM :

- élabore, avec l'équipe d'animation, le projet pédagogique à partir du projet éducatif de la structure ;
- dirige l'équipe de l'ACM ;
- assure les relations et la communication interne et externe de l'ACM ;
- participe à la formation et l'accompagnement des animateurs.

Et ce avec :

- des publics 3 / 6 ans ;
- et/ou des publics 7 / 11 ans ;
- et/ou des publics 12 / 17 ans.

La réglementation exige de posséder un diplôme professionnel approprié pour diriger un Accueil Collectif de Mineurs pendant plus de 80 jours par an avec plus de 80 enfants. Au vu de l'arrêt programmé des dérogations à diriger un ACM pour les personnes ne disposant pas d'un diplôme approprié, ce CC permet de se mettre en conformité.

LA FORMATION

Contenu du Certificat Complémentaire de Direction d'un Accueil Collectif de Mineurs :

- élaborer le projet pédagogique ;
- composer et encadrer une équipe d'animation ;
- construire et garantir un cadre éducatif ;
- faire vivre une relation pédagogique adaptée ;
- gérer le budget ;
- organiser les activités ;
- conduire et formaliser les bilans et évaluations ;
- respecter et faire respecter les cadres réglementaires ;
- connaître et appliquer les procédures.

Formation en alternance :

En centre de formation : 20 jours, soit 140 heures.

En stage pratique : 20 jours, soit 140 heures minimum dédiés à la direction / direction adjointe d'un accueil collectif de mineurs.

Soit 280 heures au total.

ENTRER EN FORMATION

Pour s'informer sur la formation :

- Sur rdv individuel tous les vendredis matins de 9h à 13h à Trajectoire Formation à Montbéliard.

Conditions d'accès à la formation :

Avoir le PSC1 ou diplôme équivalent.

Et être admis ou titulaire d'un :

- BPJEPS
- DEJEPS
- DESJEPS

Et justifier d'une expérience d'animation de mineurs, dont une en ACM, d'au moins 28 jours.

Sélections :

Épreuves de sélections organisée une fois par mois à partir de janvier 2026.

Nous contacter pour les dates précises.

Inscription :

Dossier d'inscription et planning de la formation à télécharger sur le site de Trajectoire Formation.

